



Relevé de décisions du Bureau National du SNUDI-FO des 7 et 8 avril 2022

1. Le BN fait siennes les résolutions du CCN des 30 et 31 mars et de la CEF des 6 et 7 avril 2022.

2. Le BN constate que le manque d'enseignants titulaires remplaçants conduit à des centaines de classes non remplacées dans les départements, des milliers dans tout le pays. Avec la CEF, le BN revendique la création en urgence de tous les postes nécessaires et le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins. Le BN refuse la dislocation du remplacement (fusion des fonctions, cellule départementale, application Andjaro, e-remplacement...) mise en place dans certains départements. Le BN mandate le SN pour poursuivre les interventions ministérielles et invite les syndicats départementaux à prendre les initiatives locales en particulier avec les UD pour la satisfaction des revendications.

Avec la CEF, le BN « revendique la titularisation de tous les personnels (contractuels, AED, AESH...) qui le souhaitent et invite ses syndicats à faire signer la pétition FNEC FP-FO/FCPE pour un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL. La CEF soutient toutes les mobilisations engagées pour la satisfaction des revendications des AESH (dans le 94 en grève depuis le 10/01/22 avec leurs OS, et celles annoncées dans le 40, dans l'Académie de Toulouse...). La CEF se félicite de la réussite de la 6ème convention nationale des AESH du 23 mars 2022 où 76 départements étaient représentés avec la FCPE, et où le comité national des AED a indiqué s'engager pleinement dans les mobilisations à venir. » Le BN exige le remplacement immédiat de tous les AESH absents. Le BN soutient toutes les mobilisations pour la défense de ces revendications.

3. Avec la CEF, le BN « exige l'abandon immédiat de l'expérimentation marseillaise et refuse sa généralisation présentée par E. Macron. Dans la droite ligne de la loi Rilhac, cette mesure instaurerait un statut de supérieur hiérarchique pour les directeurs qui pourraient choisir leur équipe et récuser des profils. » Le BN soutient tous les personnels qui refusent cette expérimentation à Marseille comme ailleurs ainsi que toutes prises de positions et les initiatives qui seront prises par les personnels, si possible dans un cadre intersyndical, pour l'abandon de cette expérimentation et donc la défense du cadre national de l'École publique et le respect des statuts des personnels.

4. Concernant les rythmes scolaires, le BN constate que la mobilisation est toujours active dans divers départements pour le retour à 4 jours sur 36 semaines. Le BN mandate le SN pour élaborer un communiqué s'appuyant sur les mobilisations en cours et rappelant notre revendication d'abrogation des décrets Peillon Hamon, Blanquer sur les rythmes scolaires.

5. Le BN réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Rilhac. Il rappelle le vote de la FNEC FP-FO contre le décret mettant en place les « référents direction d'école » présenté lors du comité technique ministériel du 16 mars 2022. Le BN invite les syndicats départementaux à poursuivre les prises de position dans les écoles et les initiatives, si possible dans un cadre intersyndical, pour l'abrogation de la loi Rilhac.

6. Avec la CEF, le BN « exige une revalorisation des frais de déplacement et de l'ISSR à la hauteur de l'augmentation des prix du carburant et invite les syndicats départementaux à faire signer la pétition nationale. »

7. Le BN n'acceptera aucune remise en cause des droits (syndical, temps partiel, disponibilité, mutations, inéat exeat, autorisations d'absences...) au prétexte de la pénurie organisée d'enseignants. Il invite les syndicats départementaux à intervenir en défense de tous ces droits statutaires.

8. Avec la CEF, le BN « reste opposé à l'obligation vaccinale et continue d'exiger la réintégration des personnels suspendus avec versement rétroactif des traitements non versés. », en particulier dans le premier degré les PsyEN EDA et enseignants spécialisés.

9. Le BN revendique le retrait de la circulaire sur les langues régionales du 14 décembre 2021 qui fait exploser le caractère national des enseignements en autorisant toutes les expérimentations. Dans le cadre d'un projet voté par un conseil d'école, chaque école peut organiser librement la répartition des horaires et les modalités d'enseignement. Les collègues sont placés sous la tutelle du conseil d'école et doivent rendre des comptes sur les résultats de leurs élèves. Il invite les syndicats départementaux à défendre toutes les écoles qui subiraient des pressions.

10. Le BN revendique l'arrêt des mesures ministérielles d'évaluation d'écoles, d'établissements, d'évaluations CP, de formations imposées du type « formations constellations », d'injonctions variées... Le BN rappelle qu'il n'existe aucune réglementation contraignant les collègues à participer aux évaluations d'écoles. Il mandate le SN pour poursuivre ses interventions. Dans certains départements, des reculs ont pu être observés. Le BN invite les syndicats départementaux à poursuivre les interventions au niveau local et transmettre les informations au SN.

11. Des IA-DASEN refusent toujours de communiquer les barèmes et rangs de classement des collègues non-promus. Le BN mandate le SN pour intervenir de nouveau auprès du MEN afin que ces informations soient communiquées.

12. Le BN dénonce la baisse du nombre de mutations interdépartementales et refuse la remise en cause par le ministère des bilatérales prévues pour défendre les personnels. Il mandate le SN pour intervenir à nouveau auprès du ministère pour obtenir satisfaction aux demandes de mouvement des collègues.

Relevé de décisions adopté par 23 voix POUR et 5 abstentions.